

DELIBERATION DD2022_011

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 25 février 2022

LE 3 mars 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONSTITUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CURNIL, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme DUPEYRAT, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS

POUVOIR(S) :

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. ROLLAND
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme SALINIER donne pouvoir à M. PROTANO
M. LEGAY donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme FAURE
M. DUCENE donne pouvoir à M. TALLET
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PIERRE NADAL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY

CONSTITUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le « *Pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux* », adopté le 25 mars 2021, détermine les orientations de la communauté d'agglomération en matière de participation citoyenne. Il s'appuie sur trois axes principaux : la plateforme numérique d'information, de formation et de participation, une formation des élus aux pratiques d'implication citoyenne et le conseil de développement.

Que le conseil de développement est une instance citoyenne et participative dont le rôle est de libérer la parole des habitants sur des thématiques du territoire et de nourrir les réflexions des élus. Il est décidé qu'il serait constitué de 107 membres, réunis en 3 collèges : le collège des habitants (43 habitants - un par commune - tirés au sort sur liste électorale), le collège de l'assise territoriale (43 habitants - un par commune - non élus et désignés par leur maire), et le collège des acteurs locaux (21 représentants d'associations, de structures économiques, sociales, environnementales, etc..). Il convient de noter que cette répartition n'a d'utilité que pour composer le conseil et que dès son installation la notion de collège ne sera plus utilisée dans le cadre des travaux de cette instance.

Qu'il s'agit aujourd'hui d'arrêter la composition de ces différents collèges afin de permettre l'installation de ce conseil de développement qui devrait avoir lieu le 10 mars 2022.

Que la procédure de désignation est la suivante :

- Collège des habitants : 41 communes du Grand Périgueux ont fourni une liste de 20 citoyens tirés au sort (10 femmes/10hommes). Ces 820 citoyens ont été sollicités et 133 ont répondu favorablement pour participer à cette instance (pour 43 places disponibles). Un nouveau tirage au sort a donc été réalisé avec comme volontés de respecter la parité mais aussi la diversité des profils des membres du conseil de développement. En effet, la représentativité de l'instance est un enjeu-clef de la qualité des travaux et donc de la réussite du conseil de développement.

Il a également été décidé de tirer au sort 15 noms supplémentaires afin de constituer une liste complémentaire. Cette liste de 8 femmes et 7 hommes permettra de répondre à d'éventuels désistements sur la liste principale (composée de 43 membres).

- Collège de l'assise territoriale : 39 communes du Grand Périgueux ont désigné un représentant pour l'assise territoriale. Les 43 membres de ce collège sont donc issus des désignations des maires (39) et de 4 citoyens volontaires pris sur la liste des citoyens ayant répondu favorablement pour le collège des habitants.
- Collège des acteurs locaux : une proposition d'intégrer le conseil de développement a été faite à 21 acteurs locaux du monde associatif ou institutionnel dont les activités couvrent un large panel de thématiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'arrêter la composition du conseil de développement de la manière suivante :

- Collège des habitants (après tirage au sort) : LABOYE Jean-Charlie, ROBERT Frédéric, PORTIL Marc, SUTOUR Raymond, Valérie, GARGATTE Marie-Paule, DANIEL Séverine, SANZ Fabienne, BISSON Thierry, ETIENNE JACQUES Laurence, MORTIER Alain, GIBEAULT Raymond, PILLAIRE Michel, LONCLE Véronique, GARAUD Alexandre, PARCELIER BOILEAU Sylvie, BOUDARD Brigitte, GAUMET Jean-Philippe, MARTINEZ Carlos, ROESNER Nathalie, VARILLAT Guy, TARCHE Olivier, BIGOT Michel, BIDON Bernard, LEO Françoise, HUBERT Myriam, DOMURADO Marion, BOISSEAU Evelyne, BENOIT VERGNAUD Carine, HERAUD Frédéric, GOLOUB Edith, DEMOURES CAMARERO Aurélie, CIGANA DUCARTON Elise, PORCHER Gaëlle, DAOUPHARS Philippe, THORAVAL Patrick, BROCHET Pascal, SERRE Julie, RENSY Katy, CADIC Léa.

Liste complémentaire (14 noms) : CHAPUT Pierre, SCHAPIRA Hélène, NIEMCZURA Thomas, HARDY Jean-François, ARDIDIE Jocelyne, BAYLE Jacques, CUOMO Gérard, DUBOS Eve, LABROUSSE Nadine, DE VERNELLE Nathanaël, MINETTE Pascal, BONNET Françoise, CLUZEAU Myriam, DANIEL Viviane.

- Collège de l'assise territoriale :

MALY Emile (Agonac), LACHAUD Estelle (Boulazac-Isle-Manoire), CHARPENTIER Jean-Patrick (Vergt), RENIER Régis (Saint-Paul de Serre), ROUX Frédéric (Saint-Crépin d'Auberoche), PLAZER Patrice (Razac-sur-l'Isle), DELECROIX David (Coursac), NOUGEIN Annie (Marsac-sur-l'Isle), PAUCHET Martine (Antonne-et-Trigonant), HUGUET Martine (Escoire), CHARENTON Josette (Sanilhac), VALETTE Alain (Annesse-et-Beaulieu), DUTHEIL Marinette (Cornille), LICETTE Pascal (Périgueux), DAOULAS Pierre (Saint-Geyrac), COULAUD Jacky (Eglise-Neuve-de-Vergt), BURTON Helen (Chalagnac), FARGEOT Pierrette (Coulounieix-Chamiers), DAUGIERAS Serge (Château-l'Eveque), BIERNE Edgar (Paunat), BUREY Philippe (Fouleix), DEMANUELLI Romain (La Douze), DEMARTHON Alain (Sorges-et-Ligieux-en-Périgord), BESSON Bernard (Savignac-les-Eglises), LONGO Pascale (Veyrines-de-Vergt), FRANT FREY Jennifer (Grun-Bordas), VRAIN Valérie (Bourrou), DUPUY Alain (Saint-Amand de Vergt), ALLARD Jean-Claude (Val-de-Louyre-et-Caudeau), COURSAN David (Sarliac-sur-l'Isle), ROBERT Isabelle (Saint-Pierre-de-Chignac), DELAGE Marie-Martine (Manzac-sur-Vern), CORDELLIER Marie-Françoise (Champcevinel), LATOUR Sandrine (Creysensac-et-Pissot), RAPNOUIL Alain (La Chapelle Gonaguet), MAURY Marine (Lacropte), JEGOU Cédric (Mensignac), LEJEAN Pauline (Saint-Mayme de Péreyrol), GARREAU Amandine (Saint-Pierre-de-Chignac), PAILLOT-FALANDRY Mireille (Boulazac-Isle-Manoire), MARIN Florence (Agonac), THIERY Stéphanie (Veyrines-de-Vergt), CROISARD Jean-Paul (Chancelade).

- Collège des acteurs locaux

- La Ligue des droits de l'Homme 24 (Périgueux)
- Association Croix Marine (Trélissac)
- Les Restaurants du Cœur (Vergt/Périgueux)
- ASPPI 24 (Vergt)
- Emergence Périgord (Périgueux)
- Zéro Déchet Dordogne (Périgueux)
- Tricycle Enchanté (Agonac)
- Vélorution Périgourdine (Périgueux)
- Les Francas (Périgueux)
- La Chambre d'Agriculture (Coulounieix-Chamiers)
- Cobaty (Périgueux)
- Le Centre d'information sur les droits des femmes (Périgueux)
- AgroBio Périgord (Coursac)

- ADIL 24 (Périgueux)
- Livre en Fêtes (Champcevinel)
- Campus Périgord Université (Périgueux)
- Le Comité départemental du sport adapté (Antonne-et-Trigonant)
- Femmes Solidaires Dordogne (Périgueux)
- La SAFER (Coulounieix-Chamiers)
- La Compagnie Lilo (Mensignac),
- La C.L.E Vergt (lutte contre l'illettrisme) (Grun-Bordas).

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 18/03/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/03/2022	Périgueux, le 18/03/2022
	Le Président, Jacques AUZOU